

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
du jeudi 13 décembre 2018  
Salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole**

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Victor OURY, Catherine PANNET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Milène ADNET par Denis VAROQUIER (pouvoir), Didier APPERT par Alain GOBILLARD (suppléant), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Christophe PATINET par Maurice HUET (pouvoir), François SCHUESTER par Eric PIGNY (pouvoir).

Absents : Hubert FERRAND, Evelyne MOINEAU, Fabrice REVELLI.

Soit 41 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Alain GOBILLARD, Daniel HERBILLON, Philippe HINCELIN, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Luc MILLON, Andrée VIART.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUE, Alain JACQUES, Eric MERCIER, Florence PERARDEL, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ROSSIGNON.

**Adoption du PV de la séance du 18 octobre 2018**

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le tableau des missions des Vice-Présidents :

Rang	Nom	MISSIONS
1	André MELLIER	Finances et préparation budgétaire
2	Pascal VANSANTBERGHE	Affaires scolaires Affaires périscolaires Animation jeunesse Suivi des bâtiments Gymnases - Etablissements scolaires, périscolaires, animation Social
3	Françoise DROUIN	Santé Habitat - Logement Suivi des bâtiments (Pôle santé - Micro crèche)
4	René SCHULLER	Assainissement - Eau potable Communication
5	Denis VAROQUIER	Urbanisme GEMAPI Développement économique

**I – ENVIRONNEMENT**

**1. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)**

4 délégués titulaires : MM. André MELLIER, René SCHULLER, Denis VAROQUIER et Michel JACQUET.

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

**2. Remboursement à un usager de frais en matière d'assainissement collectif**

Monsieur le Président rappelle les faits intervenus sur la commune de Courtisols : un usager ayant constaté un dysfonctionnement a demandé l'intervention de l'entreprise GUENEAU. Celle-ci n'ayant pu que constater que l'intervention relevait d'un hydrocurage de la part de VEOLIA, n'a pas fait d'intervention mais a facturé des frais de déplacement.

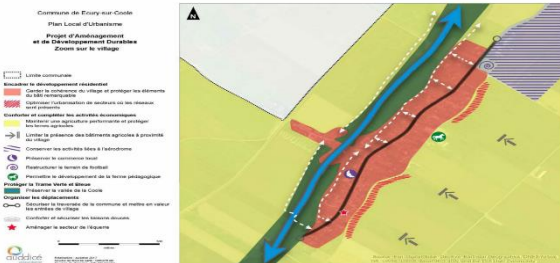
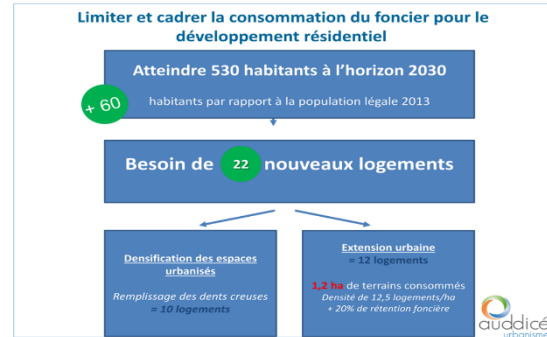
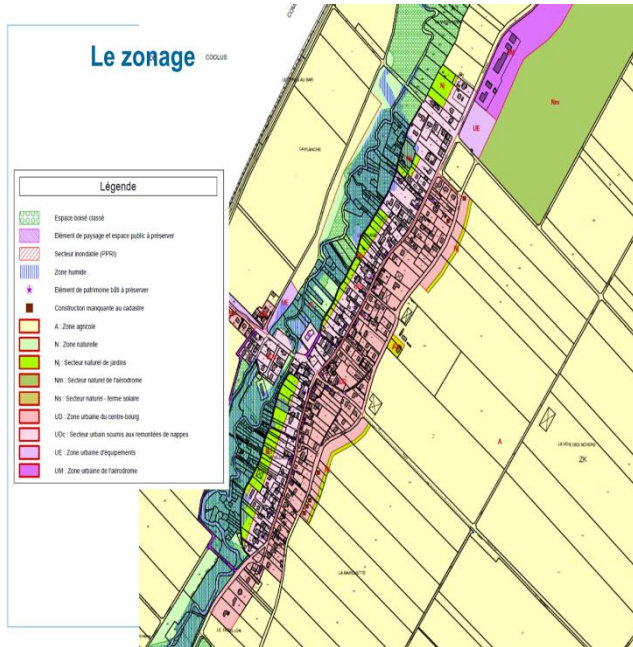
Monsieur le Président propose à l'assemblée de rembourser l'administré pour un montant de l'intervention de : 212 euros.

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

## II – URBANISME

### 1. PADD d’Ecury-sur-Coole

Madame le Maire Catherine DETHUNE expose les principaux éléments du PADD :



Vote du conseil communautaire : unanimité.

## III – FINANCES

### 1. DM

Monsieur le Président propose à l’assemblée de prendre 3 décisions modificatives budgétaires afin de pouvoir passer les dernières écritures comptables de l’année 2018.

Budget général 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Crédit 204 à basculer sur l'opération 15 pour les subventions accordées aux habitants de la CCMC</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Article	Montant
204173	- 25 000
20422 15	+ 25 000

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Inscription de crédits pour les subventions accordées aux habitants HORS CCMC (compensés par le suréquilibre de la section d'investissement)</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Article	Montant
45841015	+ 25 000

Vote du conseil communautaire : unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	
Article	Montant
1641	+ 100,00
165	+ 400,00
204173	- 507,50
204172	+ 7,50

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## Budget annexe eau potable Vesle

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
042-6811	+ 18 999,13	040 - 28031	+ 227,80
023 - 023	- 18 999,13	040 - 2805	+ 32,80
		040 - 281531	+ 891,96
		040 - 281561	+ 17 224,46
		040 - 281562	+ 599,87
		040 - 2817561	+ 22,24
		021 - 021	- 18 999,13

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## IV – LOGEMENT

### 1. OPAH : subvention du CT N° 14 du 23 novembre 2018

Prise de parole de Mme Françoise DROUIN qui présente les subventions :

	COMMUNE	Statut d'occupation	TYPE DE TRAVAUX	SUBVENT VOTEE
1	MOURMELON LE GRAND	PO	Travaux d'économie d'énergie	5 000
2	MOURMELON LE GRAND	PO	Travaux d'économie d'énergie	1 076
3	LA CHEPPE	PO	Travaux d'économie d'énergie	240
4	JONCHERY SUR SUIPPE	PO	Travaux d'économie d'énergie	4 317
5	SUIPPES	PO	Travaux d'économie d'énergie	431
			<b>TOTAL</b>	<b>11 064</b>

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## V – PERISCOLAIRE

### 1. Horaires de l'accueil périscolaire de Courtisols

Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Vice-Président en charge des affaires périscolaires rappelle la chronologie relative à la détermination des horaires de la garderie de Courtisols :

- le conseil communautaire, dans sa séance du 20 juin 2018, les a uniformisés avec ceux pratiqués dans les autres établissements de la CCMC à savoir réduits de 7 h à 7 h 30 le matin et de 19 h à 18 h 30 le soir.
- une pétition informelle a circulé au sein des écoles de Courtisols et une réunion avec les parents signataires a été organisée le 15 novembre dernier à l'issue de laquelle décision a été prise de faire circuler un questionnaire à destination de toutes les familles du Pôle scolaire public et de l'école privée de Courtisols. L'hypothèse du retour aux anciens horaires était conditionnée à un effectif minimum assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire fixé à 12 enfants, à un engagement formel sur un nombre de jours par semaine de fréquentation par enfant et à une majoration de tarif de ce service complémentaire (2,08 € pour la 1/2 heure).

Il ressort des résultats du questionnaire que 10 familles ont répondu pour 12 enfants au total, dont 3 sans prévision de jours et qu'aucun créneau n'atteignait le nombre minimum d'enfants.

JOURS PREVISIONNELS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	MOYENNE
MATIN de 7H00 à 7H30	6	4	1	6	4	4,2
SOIR de 18H30 à 19H00	8	5	0	4	2	3,8

Le maintien des anciens horaires est proposé.

Vote du conseil communautaire : 40 voix pour et une abstention.

## **VI - CALENDRIER 2019**

### ➤ Réunions des instances communautaires

<b>2019</b>	<b>Bureau Saint-Germain-la- Ville</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
<b>Janvier</b>	12 janvier	17 janvier FRANCHEVILLE
<b>Février</b>	14 février	21 février OMEY
<b>Mars</b>	14 mars	21 mars NUISEMENT-SUR-COOLE
<b>Avril</b>	11 avril SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	
<b>Mai</b>	9 mai	16 mai VITRY-LA-VILLE
<b>Juin</b>	13 juin	20 juin COURTISOLS
<b>Juillet</b>	11 juillet MARSON	
<b>Août</b>		
<b>Septembre</b>	12 septembre	19 septembre FAUX-VESIGNEUL
<b>Octobre</b>	10 octobre	17 octobre CHEPPES-LA-PRAIRIE
<b>Novembre</b>	14 novembre	21 novembre SAINT-GERMAIN-LA-VILLE
<b>Décembre</b>	12 décembre NUISEMENT-SUR-COOLE	

### ➤ Vœux du Président

Le 18 janvier 2019 à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

L'OPAH est évoquée.

La CCMC doit se prononcer avant mai 2019, échéance de la convention en vigueur, sur la poursuite pour une quatrième voire une cinquième année sur le dispositif : à la fois sur l'engagement de la collectivité sur le fond et sur son portage administratif et financier.

Madame le Maire d'Ecury-sur-Coole interroge les membres du conseil sur une demande d'aide financière formulée par les enseignants de l'école de Nuisement-sur-Coole au titre de leur projet de voyage d'une semaine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Projet de 20 000 euros - 48 enfants concernés.

Elle demande le rappel des règles de subventions de la CCMC à destination des projets pédagogiques.

Subventions : 2 500 euros maximum par CCMC. Dossier déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.